Ce document est la version pre-print de l'article paru dans *Socio-économie du travail*, n°14, 2023-2. DOI : https://doi.org/10.48611/isbn.978-2-406-17798-2.p.0145.

ÉVALUATION DE L'EXPÉRIMENTATION « TZCLD » SELON UNE ANALYSE PROCESSUELLE

Camille RETSIN
Université de Reims Champagne-Ardenne, CRIEG REGARDS

Face aux défis sociaux persistants, les expérimentations sociales offrent une opportunité d'introduire des solutions innovantes. Leur évaluation permet d'appréhender leurs impacts avant leur éventuelle généralisation. Le lancement du Fonds d'expérimentation pour la jeunesse (FEJ) en 2008 illustre la volonté de favoriser les initiatives sur le terrain pour faciliter les réformes des politiques publiques (L'Horty et Petit, 2011). Si l'évaluation des expérimentations et de leurs impacts s'appuie traditionnellement sur des méthodes quantitatives, elle intègre désormais des combinaisons d'approches (Baïz et Revillard, 2022). En effet, la démarche qualitative permet de mettre en lumière des aspects comme le contexte local, les contraintes pesant sur les acteurs et les obstacles au changement, complétant ainsi les mesures quantitatives de l'effet d'une expérimentation. De même, ces deux approches peuvent donner des résultats contrastés permettant de mettre en évidence qu'il est possible qu'un dispositif soit satisfaisant dans sa mise en œuvre, sans pour autant qu'un impact chiffré significatif ne soit relevé (Bérard et Valdenaire, 2013).

Dans cet article, nous examinons spécifiquement l'expérimentation des « Territoires zéro chômeur de longue durée » (TZCLD), un projet complexe ayant fait l'objet de multiples évaluations adoptant des méthodologies variées. Ces évaluations ont souligné l'importance de l'entreprise à but d'emploi (EBE) en tant que principal instrument de l'expérimentation. Toutefois, l'appréciation de sa dimension temporelle, de ses facteurs de changement et du rôle du comité local pour l'emploi (CLE), acteur central de sa gouvernance territoriale, nous semble insuffisamment abordée.

Nous proposons dans cet article de démontrer l'intérêt d'incorporer l'analyse processuelle (Mendez, 2010) dans l'évaluation de cette politique publique territorialisée. Cette approche permet de distinguer les différentes séquences temporelles du processus expérimental (incluant ses dimensions territoriale et organisationnelle), d'identifier les moments clefs et les phases de changement marquantes afin de comprendre ses facteurs d'évolution. Ce dernier point est absent des précédentes évaluations. Nous débutons en présentant les différentes modalités d'évaluation de l'expérimentation, principalement axées sur le fonctionnement de l'EBE. Ensuite, nous recensons les travaux scientifiques existants. Enfin, nous mettons en évidence les limites de l'évaluation actuelle. Notre objectif est de montrer l'intérêt de combiner différentes approches et de considérer la dimension temporelle de l'expérimentation à travers une analyse processuelle. Cette approche complète les perspectives évaluatives existantes. Elle souligne l'importance de

Ce document est la version pre-print de l'article paru dans *Socio-économie du travail*, n°14, 2023-2. DOI : https://doi.org/10.48611/isbn.978-2-406-17798-2.p.0145.

la coordination territoriale autour de l'expérimentation en questionnant son orientation, sa formalisation et son éventuelle institutionnalisation[1].

Nous posons donc la question suivante : En quoi l'analyse processuelle est-elle particulièrement adaptée à l'évaluation d'expérimentations territoriales ? Pour y répondre, nous présentons une étude empirique centrée sur l'un des dix premiers territoires expérimentaux, à savoir le territoire de Jouques, pour lequel nous avons effectué un travail de terrain constituant le matériau empirique de notre thèse.

I. L'EXPÉRIMENTATION ET SES ÉVALUATIONS

Après avoir rappelé le fonctionnement de l'expérimentation, nous présentons la manière dont elle a été évaluée. Puis, par une recension non exhaustive des productions existantes, nous mettons en évidence les différents champs de questionnement qu'elle permet d'ouvrir.

I.1. L'EXPÉRIMENTATION

Nous considérons l'expérimentation « TZCLD » comme une innovation sociale[2] dans le champ des politiques publiques de l'emploi. Cette innovation se distingue par plusieurs singularités, telles que le droit pour toute personne qui le souhaite d'obtenir un emploi, l'intégration des bénéficiaires dans la conception de l'expérimentation, le renforcement de l'accompagnement, des dimensions fondatrices distinctes des dispositifs précédents, et son émergence dans une logique ascendante. Nous présentons son fonctionnement dans l'encadré ci-dessous.

1. Les grandes lignes de l'expérimentation TZCLD

Initialement promue par ATD Quart Monde, cette innovation sociale vise à offrir un contrat à durée indéterminée (CDI) aux personnes au chômage de longue durée sur un territoire. Ces emplois, rémunérés au salaire minimum interprofessionnel de croissance, sont créés au sein d'entreprises à but d'emploi (EBE), en fonction des désirs et des compétences des bénéficiaires, sans effectuer de sélection.

Structuration :

Bien que l'expérimentation soit dans son essence territoriale, elle est conçue dans une perspective multiniveaux. Au niveau institutionnel, elle est portée par deux associations nationales : le fonds d'expérimentation et l'association militante. Au niveau territorial, le comité local pour l'emploi (CLE) assure la gouvernance de l'expérimentation et garantit le respect de ses principes fondateurs. Enfin, au niveau organisationnel, les EBE, souvent sous forme associative, mènent des activités non concurrentielles bénéfiques au territoire et offrent des emplois aux personnes exclues du marché du travail.

[1] Nous appréhendons ici l'institutionnalisation d'une expérimentation dans une perspective pluridisciplinaire à partir des travaux de Bellegarde (2003), Jacob (2005) et Gianfaldoni (2010). Nous la définissons comme la reconnaissance d'un projet initialement novateur, constitué d'étapes, menant d'une part à sa transformation et à l'éloignement de son imaginaire fondateur, mais aussi à sa pérennisation voire à sa réplicabilité au-delà de la finitude des individus.

[2] L'innovation sociale est comprise sur la base des travaux de Richez-Battesti (2008) comme la capacité à répondre aux besoins non ou insuffisamment satisfaits par le marché ou par l'État en privilégiant l'utilité à la rentabilité ainsi que par la mobilisation des acteurs au sein d'une démocratie économique.

Ce document est la version pre-print de l'article paru dans *Socio-économie du travail*, n°14, 2023-2. DOI : https://doi.org/10.48611/isbn.978-2-406-17798-2.p.0145.

Les acteurs :

Au niveau territorial, le CLE réunit des acteurs institutionnels (Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, France Travail (Ex-Pôle Emploi), Département, Métropole, etc.), des élus locaux, des acteurs locaux de l'emploi (par exemple, le Centre Communal d'Action Sociale), des bénévoles et des résidents du territoire. Au niveau organisationnel, les EBE, généralement de forme associative, sont dotées d'un bureau, d'une direction et sont organisées en pôles d'activités dirigés par des coordinateurs.

Dans cette optique, l'expérimentation est davantage une action publique co-construite dans une démarche ascendante par un réseau d'acteurs locaux qu'une politique territorialisée où les pouvoirs publics centraux appliquent des mesures décidées au niveau institutionnel (Fretel *et al.*, 2020). Les dix premiers territoires expérimentaux sur lesquels nous nous concentrons ont été sélectionnés en fonction de leur maturité dans le projet, de leurs réflexions et de leurs caractéristiques intrinsèques. En raison de ses caractéristiques innovantes, de sa structure de gouvernance multiniveaux, de son portage par ATD Quart Monde et de son développement dans une perspective d'action publique territoriale, l'expérimentation présente de nombreux aspects et processus sociaux complexes à prendre en compte. C'est notamment parce qu'il s'agit d'une expérimentation complexe, coûteuse et projetant un montant d'économies élevé par rapport au coût du chômage que cette expérimentation a fait l'objet de nombreuses évaluations.

I.2. LES ÉVALUATIONS DU COMITE SCIENTIFIQUE

La première loi d'expérimentation dispose qu'au plus tard douze mois avant la fin de l'expérimentation, un comité scientifique doit réaliser une évaluation des dix premiers territoires expérimentaux. Cette évaluation vise à déterminer les conditions d'extension et de prolongation de l'expérimentation et à mesurer son impact sur l'emploi, la qualité de vie, les inégalités et le développement durable des territoires.

L'évaluation du comité scientifique propose une analyse comparative statistique des dix territoires expérimentaux et de territoires témoins sur diverses variables socio-économiques observables. Ce comité a été créé par le ministère du travail pour produire des rapports d'évaluation (intermédiaire et final). Deux autres évaluations visent à enrichir le travail du comité scientifique.

L'analyse coût-bénéfice réalisée par l'Inspection générale des affaires sociales (IGAS) et l'Inspection générale des finances (IGF) en 2019 vise notamment à vérifier le coût initial de la privation d'emploi estimé par ATD. Ce coût représente le montant versé par l'État à travers la réallocation du coût du chômage (prestations sociales, manque à gagner en cotisations et impôts, ou encore externalités négatives pour la société) comparé au coût réel de l'expérimentation, c'est-à-dire aux montants des subventions accordées ainsi qu'au coût annuel des structures de l'insertion par l'activité économique existantes sur le territoire. Bien que cette analyse soit principalement axée sur le coût des EBE, elle met en lumière l'importance d'améliorer leur gouvernance et de réfléchir à l'adaptation des principes fondateurs, notamment en ce qui concerne la non-concurrence et la non-sélection.

Enfin, quatre évaluations qualitatives ont été menées sur quatre des dix premiers territoires expérimentaux : ASDO Etudes et l'Agence nouvelle des solidarités actives (Ansa) ont réalisé une monographie sur le territoire d'Entre Nièvres et Forêts et sur le

Ce document est la version pre-print de l'article paru dans *Socio-économie du travail*, n°14, 2023-2. DOI : https://doi.org/10.48611/isbn.978-2-406-17798-2.p.0145.

territoire de Jouques. KPMG a étudié le territoire de Colombelles. Le Centre lillois d'études et de recherches sociologiques et économiques (Clersé) et le Laboratoire interdisciplinaire de recherche sur les transformations des pratiques éducatives et des pratiques sociales (Lirtes) ont travaillé sur le territoire de la Métropole européenne de Lille (MEL). Chaque territoire a fait l'objet de rapports intermédiaires et finaux.

Les premiers rapports parus en 2019 sur ces quatre territoires ont interrogé à la fois le fonctionnement des EBE et la coordination des acteurs sur le territoire, c'est-à-dire l'animation territoriale autour de l'expérimentation. Cependant, cette dimension territoriale a été négligée dans la deuxième série de rapports, qui se concentrent principalement sur les EBE. Par conséquent, le rapport final du comité scientifique, alimenté par les deux autres modalités d'évaluation évoque marginalement le désengagement progressif du CLE au fil du temps.

Ainsi, bien que la coordination des acteurs au sein du CLE soit abordée dans tous les rapports, la dimension territoriale est largement sous-représentée par rapport au fonctionnement des EBE et à leur évolution. Or, nous démontrerons dans la suite de cet écrit que le rôle du CLE est essentiel pour assurer le respect des principes fondateurs. L'observation de son rôle par rapport à l'EBE et de son animation dans le temps permet en cela d'apporter des réponses aux questionnements soulevés par les évaluations produites notamment au regard du principe de non-concurrence (conservation ou adaptation des conditions de concurrence) et de non-sélection (conservation ou adaptation de la garantie du droit à l'emploi).

Ces trois modalités d'évaluation permettent donc de comprendre le fonctionnement et le coût de l'expérimentation en tant que politique de l'emploi. Les approches complémentaires à l'évaluation développées ci-dessous peuvent quant à elles aider à saisir toute la complexité de TZCLD.

I.3. LES PERSPECTIVES COMPLÉMENTAIRES À L'ÉVALUATION

Le Fonds d'expérimentation contribue également à enrichir les données disponibles sur l'expérimentation. Ces données comprennent notamment les rapports intermédiaires (2018 et 2019) ainsi que le bilan de la première étape expérimentale. De plus, des travaux complémentaires à l'évaluation nationale et aux rapports de l'association se développent, offrant des perspectives externes et réflexives sur le projet de territoire. Ces travaux se regroupent en trois grandes catégories, susceptibles d'évoluer rapidement compte tenu de la production scientifique en cours.

La première catégorie examine l'expérimentation en tant que politique sociale territorialisée et explore ses dynamiques institutionnelles. Cette catégorie englobe des études portant sur l'expérimentation en tant que politique sociale territorialisée (Laronze, 2021), sur la protection sociale (Verkindt, 2019), sur son public cible, sur ses aspects juridiques ou sur l'interprétation légale du droit à l'emploi (Béraud et Higelé, 2020). Elle comprend également des travaux concernant sa qualification comme une forme particulière de dispositif d'insertion par l'activité économique (Semenowicz *et al.*, 2023), comme commun (Retsin et Petrella, 2024), comme une garantie d'emploi ou comme un atelier national du 21e siècle.

La deuxième catégorie de travaux se concentre sur la structure des EBE et leur modèle économique. Elle regroupe des recherches sur la gouvernance des EBE, sur le type d'emplois créés (Babinska, 2022), sur leur évolution pendant la crise sanitaire (Fretel

Ce document est la version pre-print de l'article paru dans *Socio-économie du travail*, n°14, 2023-2. DOI : https://doi.org/10.48611/isbn.978-2-406-17798-2.p.0145.

et al., 2020), sur le développement de l'employabilité des demandeurs d'emploi (Aoun et Retsin, 2024) ou sur la création de valeur de ces structures et leur intégration dans le domaine de l'économie sociale et solidaire (Vatan *et al.*, 2023).

La troisième catégorie de travaux explore les aspects innovants de l'expérimentation et les transformations sociales qu'elle vise à susciter. Ces travaux portent sur son évaluation (Jany-Catrice *et al.*, 2023), son ambition, son développement (notamment dans d'autres pays européens comme la Belgique, *Cf.* Massaro, 2023), ses contradictions et ses impensés.

Dans l'ensemble, cette production évaluative et scientifique permet de saisir la complexité de l'expérimentation. Toutefois, il est intéressant d'examiner celle-ci dans sa dimension temporelle afin de comprendre son évolution dans une perspective longitudinale. Notre travail de thèse, basé sur une observation participante menée sur le territoire de Jouques de décembre 2017 à octobre 2021, illustre cette approche.

II. MATERIAU EMPIRIQUE ET COLLECTE DE DONNÉES

L'objet principal de cette section est de présenter l'analyse processuelle comme un outil d'évaluation qualitative.

II.1. LE DISPOSITIF D'OBSERVATION

L'enquête sur laquelle repose la présente étude relève d'une observation participante menée entre décembre 2017 et octobre 2021. Nous avons pris part à l'animation de la file d'attente de l'expérimentation, à tous les comités locaux et aux réunions sur le volet emploi et évaluation. Un travail de terrain a été mené avec l'ensemble des acteurs de l'expérimentation sur le territoire ainsi qu'avec les acteurs au niveau national et dans d'autres territoires.

Nous avons aussi mené des entretiens sur un deuxième territoire rural de l'expérimentation, Colombelles, afin d'obtenir une perspective complémentaire. Bien que nos résultats ne puissent être généralisés, l'étude du deuxième territoire nous a permis de mettre en lumière des dynamiques et des temporalités similaires à celles du territoire principal étudié.

Sur le territoire de Jouques, nous avons interrogé les acteurs en deux vagues, espacées d'environ un an et demi, afin d'intégrer une dimension temporelle à notre travail et d'adapter nos entretiens aux évolutions de l'expérimentation. Nous avons élaboré une grille d'entretien pour chaque catégorie d'acteurs, nous permettant d'explorer la gouvernance de l'expérimentation ainsi que les relations entre les parties prenantes. Au total, 102 entretiens ont été menés. Tous les entretiens ont été intégralement retranscrits et codés sur Nvivo12. Nous résumons notre méthodologie dans le tableau 1 ci-dessous.

TAB. 1 – Récapitulatif des entretiens réalisés durant la thèse

Acteurs	Nb. d'entretiens	Total durée entretien	Objet
Acteurs des autres territoires (chef.fe de projet, direction EBE)	5	07 :01 :44	Gouvernance territoriale (CLE) et gouvernance de l'EBE dans

Ce document est la version pre-print de l'article paru dans *Socio-économie du travail*, n°14, 2023-2. DOI : https://doi.org/10.48611/isbn.978-2-406-17798-2.p.0145.

			une perspective comparative au territoire principal.
Acteurs réseau d'acteurs territorialisé (incluant 13 acteurs locaux : élus et bénévoles, 6 acteurs institutionnels : Pôle Emploi, Dreets, Métropole, Département, Cap Emploi…, et 3 acteurs du niveau national)	22	24 :52 :14	Gouvernance nationale, gouvernance territoriale (CLE), tensions, rôle des acteurs, lien avec le niveau national.
Coordinateurs de pôle	9 (+2 déjà comptés)	08 :51 :24	Gouvernance et évolution de l'EBE et de la place des DELD.
Salariés EBE	16	12 :45 :57	Trajectoire, gouvernance et évolution de l'EBE.
Sortis EBE	3	02 :51 :48	Trajectoire, gouvernance de l'EBE, raison du départ.
Direction et coordination territoire Colombelle	6	07 :09 :04	Gouvernance territoriale (CLE), gouvernance de l'EBE, tensions.
Salariés EBE Colombelles	16	17 :12 : 03 + 2 non renseignés	Trajectoire, gouvernance, évolution de l'EBE et Covid.
Entretien demandeurs d'emploi (entretiens menés en Master)	25	15 :35 :00	Freins à l'emploi.
Totaux	**102**	**96 :19 :14**	

Pour analyser de manière approfondie notre matériau empirique longitudinal et mettre en évidence les séquences temporelles ainsi que les multiples causalités conduisant aux finalités présentées dans les évaluations de l'expérimentation, nous avons mis en œuvre une analyse processuelle.

II.2. L'ANALYSE PROCESSUELLE

Pour comprendre le déploiement de l'expérimentation, l'analyse processuelle permet de proposer un découpage temporel adossé au repérage de contextes, d'ingrédients, de séquences, de moteurs et de bifurcations.

Les travaux de Bidart et Mendez (2016) soulignent l'importance de prendre en compte la dimension temporelle d'un processus, le considérant comme un récit résultant de multiples causalités interdépendantes. L'analyse processuelle permet ainsi de mettre en lumière la combinaison complexe d'événements et l'articulation des temporalités longues et courtes sans réduire le processus à une causalité unique ni à un état final.

Afin d'éviter de réduire le processus à une seule cause ou à un état final, il est nécessaire de le découper en séquences pour capter les orientations ou réorientations de l'histoire et rendre son déroulement global lisible et cohérent (Bidart et Mendez, 2016). C'est donc l'articulation des causalités intermédiaires qui importe (Baïz et Revillard, 2022).

L'articulation d'éléments hétérogènes permet de s'affranchir d'une causalité linéaire où à un facteur X correspond un effet Y. Dans un processus, il est envisageable qu'il y ait plusieurs causes pour un effet ou une seule cause pour plusieurs effets (Bidart et Mendez, 2016). Ainsi, la causalité est appréhendée à travers l'articulation des phénomènes ou des maillons plutôt que par la comparaison avec un groupe témoin (Baïz et Revillard, 2022).

Concrètement, cette méthode nous permet de dégager, à partir de nos observations sur le terrain, de nos entretiens et des données disponibles, les événements majeurs que

nous organisons en séquences temporelles. Ce découpage nous aide à comprendre l'évolution du processus, à identifier les enjeux de chaque séquence et à démontrer comment celles-ci contribuent aux finalités observées de l'expérimentation. Pour construire chronologiquement et a posteriori la narration de l'histoire de l'expérimentation sur un territoire, nous nous appuyons sur les quatre piliers de l'analyse processuelle.

Le premier pilier est représenté par les contextes dans lesquels le processus s'inscrit dans le temps. Le contexte fait référence à la configuration sociale dans laquelle, l'expérimentation se développe. Il peut s'agir de contextes institutionnels, politiques, économiques, sociaux, organisationnels ou encore interactionnels. Ce dernier est dans notre cas constitutif du territoire lui-même construit à travers l'expérimentation. Le territoire ne se limite ni à un décor ni à une toile de fonds. Le contexte interactionnel participe à sa construction par l'articulation des différents maillons : historiques, socio-démographiques, politiques ; par les activités développées ou encore par les groupes sociaux partageant des normes et des valeurs (Tello-Rozas, 2016). Les contextes, les processus mentaux et les logiques d'action ont donc un rôle précieux dans la compréhension du processus (Revillard, 2023). Nous nous attacherons à comprendre la manière dont le contexte interactionnel de l'expérimentation et donc, son territoire, se modifie avec le temps, sous l'effet des actions des acteurs. D'autant plus que ce dernier s'efface peu à peu des évaluations existantes.

Le deuxième pilier est incarné par les ingrédients représentant les « éléments de contexte qui sont pertinents pour le processus » (Mercier et Oiry, 2010). Ce sont les moments les plus marquants et les plus décisifs du processus qui jouent un rôle actif, de manière contingente et durable. Pour le dire autrement, ceux qui, dans leur configuration évolutive, ont véritablement marqués les différentes séquences temporelles de l'expérimentation.

Le troisième pilier est caractérisé par les séquences. Il s'agit de segments temporels interreliés constituant les maillons du processus. Chacune des séquences représente une phase structurée de l'expérimentation et s'enchaîne afin de former le processus menant à l'institutionnalisation de l'expérimentation.

Enfin, le quatrième pilier se retrouve dans les moteurs. Ce sont les évènements majeurs générant du mouvement dans le processus. Les moteurs constituent ici les principaux facteurs d'institutionnalisation transformant le processus dans une perspective longitudinale. Si ces changements modifient amplement le processus, il s'agit de bifurcations.

La suite de l'article illustre l'utilité de l'analyse processuelle en tant qu'approche complémentaire pour appréhender en profondeur le contexte de l'expérimentation. Alors que ce contexte est initialement bien présent dans les premières évaluations, il tend à s'effacer progressivement au profit de l'EBE. Enfin, nous retraçons l'évolution globale de l'expérimentation territoriale. En retraçant le récit de l'expérimentation, nous cherchons à comprendre les facteurs ayant contribué aux résultats présentés dans les perspectives évaluatives existantes.

Ce document est la version pre-print de l'article paru dans *Socio-économie du travail*, n°14, 2023-2. DOI : https://doi.org/10.48611/isbn.978-2-406-17798-2.p.0145.

III. APPLICATION DE L'ANALYSE PROCESSUELLE ET RÉSULTATS

Comme nous venons de l'évoquer, le contexte est le premier pilier de l'analyse processuelle. Dans la partie qui suit, nous nous intéressons à la configuration sociale dans laquelle l'expérimentation émerge et se développe dans une perspective longitudinale. Pour ce faire, nous retraçons l'ensemble du contexte de l'expérimentation de ses débuts jusqu'à la fin de notre observation (octobre 2021). Nous nous concentrons plus spécifiquement sur le contexte interactionnel, au niveau territorial à travers une mise en récit de l'expérimentation. Cette dernière constitue le préalable d'une vision analytique et évaluative. Elle permet de comprendre le rôle des groupes sociaux d'acteurs, leurs valeurs, leurs croyances ainsi que la création de structure organisationnelle. Nous reviendrons sur l'ensemble des circonstances des éléments de contexte présentés dans les sections suivantes.

III.1. LE CONTEXTE HISTORIQUE ET TERRITORIAL

Dans les années 1990, la première « Fondation pour l'emploi » voit le jour dans la commune. En décembre 1993, un résident du territoire fonde une association avec pour objectif « zéro chômeur ». À l'époque, la commune compte entre 250 et 300 chômeurs pour une population de 3000 habitants. Après avoir obtenu le soutien de la Fondation de France, il crée la « Fondation de Jouques » en 1993, lançant ainsi l'initiative commune de lutte contre le chômage. Cependant, faute de financement, l'activité de la Fondation prend fin vers 1997. La création de la Fondation marque le début de la formation d'un réseau d'acteurs de l'emploi. Cependant, les initiateurs du projet « Territoires zéro chômeur de longue durée » décident de ne pas être associés à cette première initiative afin de démarrer leur projet sur une base neutre, sans être influencés par des expériences antérieures :

> La mairie nous prêtait une baraque, on faisait du phoning auprès des entreprise et [l'initiateur] s'occupait de la création d'entreprise, de la couveuse. Une année on a embauché quatre-vingt demandeurs d'emploi. C'était super convivial, ça marchait très bien. […] On était déjà à l'époque en plein utopie. On est montés à Paris pour que les indemnités de chômage soient reversées aux entreprises, il y a trente ans de cela. Territoires zéro chômeur de longue durée a dû s'en inspirer. C'était déjà au stade d'embryon en 1994 cette histoire d'indemnités. On avait des subventions du conseil général et elles ont été données au PLIE, on avait plus de subventions du coup. Ça a duré encore deux ans quand je suis partie. (Habitant du territoire)

En 2010, près de vingt ans après les débuts de la Fondation pour l'emploi, la commission extra communale pour l'emploi (CECE) voit le jour dans la commune, créant ainsi un environnement favorable à l'expérimentation TZCLD. Cette initiative vient compléter le bureau municipal de l'emploi (BME) déjà établi dans la commune.

En 2011, la CECE organise le premier forum pour l'emploi sur le territoire en collaboration avec tous les acteurs institutionnels de l'emploi. La future responsable du projet, alors élue locale de l'opposition, rejoint la CECE en 2012-2013 avec un premier projet d'orientation des jeunes. Avant le lancement de l'expérimentation, les acteurs locaux de l'emploi, les partenaires institutionnels et les élus locaux se mobilisent autour d'un projet fédérateur pour coordonner leurs efforts en matière d'emploi.

En mai 2014, la future cheffe de projet lance l'initiative sur le territoire de Jouques. Confrontée aux limites de création d'emploi directement disponibles à la mairie, la

Ce document est la version pre-print de l'article paru dans *Socio-économie du travail*, n°14, 2023-2. DOI : https://doi.org/10.48611/isbn.978-2-406-17798-2.p.0145.

municipalité exprime initialement des doutes sur la faisabilité de l'expérimentation, mais finit par lui apporter son soutien.

En mars 2015, la CECE réunit les acteurs institutionnels pour discuter du projet. Avant même l'approbation de la loi, un certain nombre d'acteurs de l'emploi sont déjà mobilisés autour de l'expérimentation naissante, formant ainsi le Comité Local pour l'Emploi (CLE). De même, la mobilisation des demandeurs d'emploi de longue durée (DELD) est lancée avant le vote de la loi. En vue de devenir un territoire volontaire pour l'expérimentation, des études de faisabilité sont réalisées dès janvier 2016, auxquelles participent les DELD éligibles.

Le vote de la loi a lieu le 29 février 2016. En juin 2016, le recrutement du futur directeur est effectué *via* un contrat à durée déterminée de quatre mois, financé par la mairie du territoire.

L'EBE, nommée Elan Jouques, est une association dont les activités ont été conçues à partir d'un Agenda 21[3] dès 2014. Le territoire de Jouques s'inscrit dans la démarche Agenda 21 à travers sa commission environnement dès juin 2014. Un diagnostic territorial est réalisé à partir d'une consultation de la population locale *via* un questionnaire. Les mêmes acteurs à l'origine du projet TZCLD sont également impliqués dès septembre 2014. Les deux projets partagent des objectifs communs et s'inscrivent dans une perspective de développement durable. L'approche *bottom-up* de l'expérimentation favorise la diffusion de l'information sur ces deux initiatives auprès des acteurs du territoire, renforçant ainsi leur adhésion.

> On a eu la chance sur Jouques que [la cheffe de projet] et la mairie souhaitent monter en même temps les réunions des habitants pour l'impact de l'agenda 21. Et du coup, les choses se sont montées en parallèle. Parce que pour tout ce qui est environnemental, social, on se retrouve sur les valeurs : à but d'emploi et ses activités, que ce soit la recyclerie, au niveau social l'égalité homme femme. Tout le monde a la même rémunération ou autre. Il y avait une conjoncture qui faisait que l'on pouvait monter les deux en même temps. (Membre de l'EBE)

Le premier directeur est recruté en septembre 2016, et les acteurs locaux de l'emploi, notamment l'équipe projet composée en juillet 2015 de l'adjointe à l'emploi, la cheffe de projet, une alliée d'ATD quart monde, le président de l'EBE et la directrice générale des services, jouent un rôle central dans le développement de l'expérimentation. Ils ont été impliqués dans les études de faisabilité des activités de l'EBE et ont contribué à définir sa direction. Le premier directeur (directeur administratif et financier de profession) a orienté son approche vers les aspects financiers de l'expérimentation en y intégrant sa raison sociale.

Parallèlement au développement de l'EBE, la mise en place de la file d'attente a débuté en 2016. Les personnes inscrites dans cette file ont manifesté leur intérêt pour le projet mais n'ont pas encore été embauchées.

Vers le 20 novembre 2016, le territoire a été sélectionné comme territoire expérimental, ce qui a transformé les sceptiques en fervents défenseurs de l'expérimentation. Un travail de coordination entre le Fonds d'expérimentation et le niveau local a été engagé pour démarrer l'expérimentation.

[3] L'Agenda 21 est un programme pour le développement durable composé de 27 principes d'action. L'Agenda 2030 lui succède en 2015 fixant quant à lui 17 objectifs orientés vers la pauvreté, la santé, le logement, l'agriculture, la gestion des déchets etc.

Ce document est la version pre-print de l'article paru dans *Socio-économie du travail*, n°14, 2023-2. DOI : https://doi.org/10.48611/isbn.978-2-406-17798-2.p.0145.

Pour lancer l'EBE, l'équipe projet et les DELD ont dû coordonner leurs efforts. Le directeur a reporté le démarrage de l'EBE sur le territoire étudié jusqu'en avril 2017. À cette date, les quinze premiers salariés ont été recrutés, suivis de deux autres immédiatement après. Le nombre de salariés a augmenté très lentement au cours de la première année. De l'ouverture de l'EBE en février 2017 au mois de mars 2018, dix personnes ont été embauchées. Cette période correspond à la durée de mandat du premier directeur, qui a annoncé son départ en janvier 2018 et a démissionné officiellement en mars, plus tôt que prévu.

C'est à partir de ce moment-là que les désaccords sur le territoire se sont intensifiés. Le rapport de l'ASDO de 2019 souligne les tensions apparues en 2017, notamment les « platebandes » entre le CLE et l'EBE, souvent enfreintes en fonction du contexte. Alors que le CLE est censé se concentrer sur la prospection de nouvelles activités, la gestion de la file d'attente, le développement de partenariats et la communication, l'EBE est chargée de la gestion de l'entreprise, du développement opérationnel et du management. L'absence de délimitation claire des rôles a conduit à des tensions et à deux visions divergentes de l'expérimentation, entre la perspective territoriale et celle de l'entreprise, notamment sur le choix des activités, le recrutement et le management.

> Tout le monde est un peu partout en fait. Eux te disent qu'ils se voient, qu'ils se rencontrent, qu'ils font des réunions, qu'ils se parlent. Ça c'est vrai, ils échangent. Après les tensions il y en a forcément eu. (Membre de l'EBE)

Pour remplacer le premier directeur de l'EBE, une nouvelle directrice a pris les rênes pendant cinq mois à partir de mars 2018, avant d'être rapidement remplacée par le troisième et dernier directeur. Ce changement de direction a également entraîné un changement de présidence au sein du conseil d'administration de l'EBE. Le président initial de l'EBE, qui avait été un fervent défenseur de l'expérimentation depuis le début sur le territoire, a donc décidé de se retirer.

La cheffe de projet, à l'origine de la démarche dans la commune, a perçu une orientation progressive de l'EBE vers un objectif plus économique que social, s'éloignant ainsi de l'esprit initial du projet. Son départ a été principalement motivé par le manque de coopération entre l'EBE, son conseil d'administration et le CLE. Ce manque de coopération a engendré des tensions sur différents aspects de l'expérimentation, notamment le processus de recrutement (principe de non-sélection) et l'accompagnement des employés (principe d'employeurabilité[4]).

Le départ de la cheffe de projet a marqué la dissolution de l'équipe projet et a soulevé des interrogations sur la nécessité d'une gouvernance territoriale de l'expérimentation. Le CLE a donc été dissous. Il faudra attendre juillet 2020, après l'élection municipale repoussée par la pandémie de Covid-19, pour qu'une nouvelle municipalité prenne en charge la reconstruction d'un nouveau comité local. Ce nouveau comité redémarrera une gouvernance territoriale de l'expérimentation, dans laquelle le rôle du CLE et de l'EBE sera dissocié, offrant ainsi une plus grande liberté à la gouvernance de l'EBE.

En prenant en compte ce contexte, nous pouvons désormais adopter une posture plus analytique en identifiant les ingrédients, les moteurs et les bifurcations qui ont constitué les différentes séquences du processus. Cette perspective analytique permet de mettre en

[4] Ce principe peut se comprendre comme les bonnes pratiques mises en œuvre au sein de l'expérimentation et plus particulièrement au sein de l'EBE vers les salariés et les demandeurs d'emploi.

Ce document est la version pre-print de l'article paru dans *Socio-économie du travail*, n°14, 2023-2. DOI : https://doi.org/10.48611/isbn.978-2-406-17798-2.p.0145.

lumière l'articulation des différentes séquences de l'expérimentation. Dans une nouvelle section, nous présenterons de manière chronologique l'ensemble des séquences de l'expérimentation avant de nous pencher sur les multiples causes de l'institutionnalisation. Ce travail vise à présenter l'analyse processuelle comme perspective explicative complémentaire à l'évaluation existante.

III.2. SÉQUENCES TEMPORELLES ET FACTEURS D'INSTITUTIONNALISATION

L'analyse processuelle respecte le caractère évolutif de l'expérience collective que représente TZCLD. Si elle permet d'ancrer avec précision les évènements marquants de l'expérimentation dans un contexte historique, cette mémoire de l'expérimentation permet aussi de sortir d'un caractère figé pour faire émerger les causalités produisant l'évolution de l'expérimentation.

La *première séquence* (début 1993 - avril 2017) est caractérisée par l'émergence de l'expérimentation sur le territoire, rendue possible par les premières réunions d'acteurs en 2015. La *proximité géographique*[5] des acteurs et la *logique sociale*[6] dominante promue par ATD Quart Monde constituent les fondements de cette expérimentation territoriale, conçue dans une démarche de co-construction impliquant les bénéficiaires. Au cours de cette séquence initiale, les premières réunions d'acteurs ont engendré les premiers éléments favorisant l'institutionnalisation, notamment la co-construction des normes selon une approche ascendante et le début d'une proximité organisationnelle entre les acteurs. Le vote de la loi en février 2016 a posé le premier cadre légal pour cette initiative territoriale.

La *deuxième séquence* (avril 2017 - février 2019) est marquée par la création de l'EBE sur le territoire et par l'apparition de tensions croissantes à tous les niveaux de l'expérimentation. En ce qui concerne la relation entre le niveau national et le niveau territorial, au-delà des défis inhérents à la mise en œuvre d'une démarche de co-construction impliquant différents échelons, les tensions entre le Fonds national (né après le lancement de l'expérimentation sur les territoires) et le niveau territorial peuvent partiellement s'expliquer par le manque de proximité institutionnelle[7] entre les acteurs :

> Après, sur l'articulation national, local. Moi je peux le dire comme je l'ai vécu. Alors c'est un petit peu particulier. Parce qu'on a démarré le travail avant qu'il y ait une équipe nationale. On avait une antériorité. Et finalement quand une équipe nationale a été créée nous on était déjà au travail depuis un moment. Ce qui fait qu'on a eu sur un plan opérationnel assez peu recours au Fonds ETC pour ces raisons là en fait. (Ancien chef de projet autre territoire)

Cette séquence est caractérisée au niveau territorial par trois types de tensions liées aux différentes logiques coexistantes, à la proximité entre les acteurs et au manque de

[5] À partir des approches de Pecqueur et Zimmermann (2004) nous comprenons la proximité géographique comme la localisation des acteurs, qu'il s'agisse d'individus ou d'organisations, dans l'espace géographique. Elle représente la condition facilitant les interactions et la coordination au sein d'un réseau d'acteurs territorialisé.

[6] Nous faisons ici référence aux logiques institutionnelles au sens de Thornton et Ocasio (1999) définies comme : « les modèles historiques, socialement construits, de symboles culturels et de pratiques matérielles, y compris les hypothèses, les valeurs et les croyances, par lesquels les individus et les organisations donnent un sens à leurs activités quotidiennes, organisent le temps et l'espace, et reproduisent leurs vies et leurs expériences » (p. 804).

[7] La proximité institutionnelle nous permet de comprendre l'adhésion du réseau d'acteurs aux valeurs et aux règles d'action autour de l'expérimentation. Elle est appréhendée à travers travaux de Kirat et Lung (1999) comme toutes les valeurs, croyances et routines partagées par les acteurs pour lesquelles ces derniers acceptent de se coordonner entre eux.

clarification de leur rôle. Tout d'abord, il y a la coexistence de différentes logiques traversant le territoire : sociale, administrative, marchande et, dans une moindre mesure, politique. Ensuite, les tensions émergent du fait que, en dépit des logiques inconciliables, la proximité géographique peut être à la fois un facilitateur pour la coordination du réseau d'acteurs (Rallet, 2002, p.17), mais aussi une source de tensions sur le territoire. Enfin, les incompréhensions découlent du manque de clarification des rôles dans le temps, notamment entre le CLE et l'EBE, ce qui constitue une véritable source de tensions situées. Le manque de clarification des rôles de ces deux principales entités complique la gouvernance territoriale de l'expérimentation.

L'EBE, en s'institutionnalisant, se trouve donc dans une situation de compromis, selon la compréhension de Besharov et Smith (2014). Elle tente de concilier des injonctions concurrentes issues des différentes logiques, notamment sociales et marchandes, en cherchant à trouver un équilibre entre elles. Son institutionnalisation la rapproche ainsi du fonctionnement d'une entreprise classique.

> Elle tend à se rapprocher d'une entreprise classique. À un moment donné, il va falloir se poser et dire à un certain stade, qu'est-ce qu'on garde du projet, depuis sa création, qu'est-ce qu'on met en place d'une entreprise classique. Mais on ne sera jamais complètement une entreprise classique. (Salarié de l'EBE)

L'isomorphisme mimétique[8] est un facteur de stabilité et constitue une clef pour assurer la durabilité du modèle. Cependant, il entraîne également une altération du principe de démocratie directe et de co-construction qui étaient au cœur des pratiques organisationnelles initiales de l'EBE.

> [Au début de l'expérimentation] Rien à voir avec ce que j'ai connu avant. Comme je vous dis on faisait partie des premiers on a vraiment construit le truc à partir de 0 quoi de A à Z. Du coup il y avait des réunions, on avait des réunions toutes les semaines voire plus au début pour essayer de déterminer tout ce qu'il y avait à faire. (Salarié de l'EBE)

Ensuite, il y a eu une réduction de la fréquence des réunions. Au cours de ces réunions collectives, tous les employés étaient invités à y participer dans le but de transmettre des informations, de faire le point sur le fonctionnement des différents secteurs d'activité et d'informer les employés sur les aspects financiers de l'EBE. Initialement, ces réunions se tenaient une fois par semaine. Cependant, avec l'arrivée du troisième directeur, la fréquence des réunions a progressivement diminué.

> [Deux ans après] Après c'est vrai qu'on est cinquante, si on commence à discuter dans tous les sens c'est sûr que c'est ingérable. Avant elles avaient lieu une fois par semaine, après une fois tous les quinze jours et là c'est passé une fois tous les deux mois. Après c'est sûr qu'on ne peut pas non plus se permettre a cinquante de faire des réunions toutes les semaines c'est aussi du temps de travail qui n'est pas très rentable du coup. (Salarié de l'EBE)

La *troisième séquence* (février 2019 - juillet 2020) représente un moment de latence pour le CLE, alors que l'EBE continue son processus d'institutionnalisation. Les pratiques organisationnelles de l'EBE gagnent en légitimité, et l'isomorphisme mimétique conduit à une évolution de la logique prédominante, se traduisant par une adaptation des principes fondateurs.

[8] L'isomorphisme mimétique qui consiste à recopier des méthodes « qui marchent » par un processus de standardisation des pratiques dans un environnement marqué par l'incertitude.

Ce document est la version pre-print de l'article paru dans *Socio-économie du travail*, n°14, 2023-2. DOI : https://doi.org/10.48611/isbn.978-2-406-17798-2.p.0145.

Au cours de cette période, l'EBE ajuste le principe de non-concurrence pour pouvoir développer ses activités. Le concept d'« employeurabilité », quant à lui, n'est plus mis en avant au sein de l'expérimentation. En ce qui concerne les conditions de travail des salariés, seule la question du temps de travail choisi semble être remise en question, en raison de l'organisation du travail au sein de l'EBE.

La *quatrième et dernière séquence* (juillet 2020 - octobre 2021) marque le redémarrage du CLE après une période d'inactivité, grâce à l'arrivée de la nouvelle municipalité. Comme pour l'EBE, le CLE subit une transformation de sa logique prédominante. Ainsi, le CLE cherche à concilier des orientations parfois contradictoires, notamment entre une logique administrative et une logique sociale, afin de trouver un juste équilibre entre elles.

CONCLUSION

En conclusion, après avoir considéré l'évaluation existante de l'expérimentation « TZCLD », nous avons proposé d'utiliser l'analyse processuelle pour ouvrir des perspectives d'évaluation complémentaires sur ce sujet. Nous avons souligné que l'évaluation de l'expérimentation s'est concentrée progressivement sur le fonctionnement de l'EBE, en délaissant peu à peu l'importance de la coopération des acteurs sur le territoire. Alors que le premier rapport de l'étude qualitative sur le territoire de Jouques abordait divers aspects tels que le portrait du territoire, la coordination territoriale des acteurs et la gouvernance de l'EBE, le deuxième rapport était strictement axé sur l'EBE, en se concentrant par exemple sur la trajectoire des salariés, l'évolution de l'organisation et les conséquences de la crise sanitaire.

Ainsi, nous avons présenté l'analyse processuelle comme un outil permettant de retracer le récit de l'expérimentation au niveau territorial, au-delà de ses objectifs initiaux. Cette approche temporelle nous a permis de mettre en lumière les différents facteurs d'évolution de l'expérimentation. Ces facteurs nous fournissent des clefs de compréhension sur la normalisation et la pérennisation de l'expérimentation dans sa globalité (coordination territoriale et EBE). Ces clefs de compréhension sont peu présentes dans les précédentes évaluations puisque ces dernières sont principalement centrées sur le fonctionnement et les effets de l'EBE sur la trajectoire des individus et sur le territoire.

L'analyse processuelle apporte trois contributions importantes et complémentaires aux travaux existants :

Premièrement, elle intègre la dimension temporelle dans l'analyse de l'expérimentation, permettant ainsi de suivre les évolutions dans le temps et de comprendre les interactions entre les acteurs territoriaux.

Deuxièmement, elle met en évidence les causalités multiples de l'institutionnalisation de l'expérimentation, qui n'avaient pas été abordées dans les travaux antérieurs. Elles expliquent les changements observés dans l'expérimentation et ses objectifs initiaux. Par exemple, le remplacement des acteurs au fil du temps a joué un rôle central dans les modifications de l'expérimentation, notamment l'intégration de logiques marchandes et gestionnaires sur le territoire.

Ce document est la version pre-print de l'article paru dans *Socio-économie du travail*, n°14, 2023-2. DOI : https://doi.org/10.48611/isbn.978-2-406-17798-2.p.0145.

Enfin, troisièmement, l'analyse processuelle permet d'accorder de l'importance à l'ensemble de la coordination territoriale, au-delà de l'EBE seule. En examinant le rôle du comité local, qui garantit l'esprit initial de l'expérimentation, elle met en lumière les risques liés à l'autonomisation de l'EBE, qui pourrait la rapprocher des politiques publiques existantes en matière d'emploi, voire des entreprises traditionnelles.

Notre travail n'est pas le seul à considérer l'expérimentation sous un angle territorial. Par exemple, certains travaux la considèrent à travers la notion de projet de territoire (Tabet, 2022). Cependant, il représente une perspective évaluative complémentaire importante à prendre en compte, afin de comprendre l'intégration de l'expérimentation dans les politiques publiques existantes en matière d'emploi et d'en saisir toute la complexité.

Ce document est la version pre-print de l'article paru dans *Socio-économie du travail*, n°14, 2023-2. DOI : https://doi.org/10.48611/isbn.978-2-406-17798-2.p.0145.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Aoun-Jan C., Retsin C., 2024, « Approches territorialisées de l'accompagnement dans l'emploi. Du développement de l'employabilité à la construction du territoire par les dynamiques d'acteurs de l'emploi », *RERU (Revue d'Economie Régionale et Urbaine)*, à paraître.

Asdo études, ANSA, 2020, *Étude qualitative sur la mise en œuvre du programme expérimentation « Territoire zéro chômeur » à Jouques*, Rapport complémentaire à destination des membres du comité scientifique.

Asdo études, ANSA, 2020, *Étude qualitative sur la mise en œuvre du programme expérimental Territoire Zéro Chômeur à Entre Nièvres et Forêts*, Rapport complémentaire à destination des membres du comité scientifique.

Asdo études, ANSA, 2019, *Territoire zéro chômeur à Jouques*, Rapport d'études pour la Dares-Ministère du travail.

Babinska, K., 2022, « Créer de l'emploi pour proposer un travail sans qualité? 1: Premiers enseignements issus de l'enquête dans une entreprise à but d'emploi (EBE) », *Revue des politiques sociales et familiales*, 3, p. 81-89.

Baïz A., Revillard A., 2022, *Comment articuler les méthodes qualitatives et quantitatives pour évaluer l'impact des politiques publiques ? Un guide à l'usage des décideurs et des praticiens*. France Stratégie. p.60.

Bellegarde P., 2003, « Institutionnalisation, implication, restitution: Théorisation d'une pratique associative », *L'Homme & la Société*, 147, p.95-114.

Béraud M., Higelé J.-P., 2020, « Territoire zéro chômeur de longue durée : les luttes d'interprétation d'un droit à l'emploi », *La Nouvelle Revue du Travail l*[en ligne], 17.

Bérard J., Valdenaire M., 2013*, L'expérimentation pour renouveler les politiques publiques ?*, site laviedesidées.fr.

Besharov M. L., Smith W. K., 2014, « Multiple institutional logics in organizations: Explaining their varied nature and implications », *Academy of management review*, 39(3), p. 364- 381.

Bidart C., Mendez A., 2016, « Un système d'analyse qualitative des processus dans les sciences sociales : l'exemple de la mutation d'une organisation ». Demaziere, D. ; Jouvenet, M. (eds). *Andrew Abbott et l'héritage de l'école de Chicago, 2*, EHESS, Coll. En temps & lieux, p.217-233.

Fretel, A., Jany-Catrice, F., Semenowicz, P., Vatan, S., 2020*, «Territoire zéro chômeur» face à la crise sanitaire. L'expérimentation métropolitaine de Lille*, Rapport complémentaire au comité scientifique chargé de l'évaluation de l'expérimentation, rapport commandité par la Dares.

Fretel, A., & Jany-Catrice, F., 2019, *Une analyse de la mise en œuvre du programme expérimental visant à la résorption du chômage de longue durée dans le territoire urbain de la Métropole de Lille*, rapport commandité par la Dares.

Gianfaldoni P., 2010, « L'institutionnalisation de l'innovation sociale dans l'insertion par l'activité économique. Transformations et innovations économiques et sociales en

Europe: quelles sorties de crise », *Actes des XXXèmes journées de l'association d'économie sociale*. vol. 2, p. 77-90.

Jacob S., 2005, *Institutionnaliser l'évaluation des politiques publiques. Étude comparée des dispositifs en Belgique, en France, en Suisse et aux Pays-Bas*, Ed. Peter Lang, Bruxelles.

Jany-Catrice F., Fretel A., Gardin L., 2024, « De quoi l'inflation d'évaluations dans les expérimentations "Territoire zéro chômeur" est-elle le nom ? », *Revue Socioéconomie du travail*, à paraître.

Laronze F., 2021, « Des politiques publiques aux initiatives territoriales de l'emploi », *Droit social*, n°7/8, p. 655.

L'Horty Y., Petit P., 2011, « Évaluation aléatoire et expérimentations sociales », *Revue française d'économie*, 26(1), p. 13-48.

KPMG, 2020, *Expérimentation territoires zéro chômeur de longue durée. Evaluation qualitative : territoire de Colombelles*, Rapport complémentaire à destination des membres du comité scientifique.

Kirat T., Lung Y., 1999, « Innovation and proximity: territories as loci of collective learning processes », *European urban and regional studies*, 6(1), p. 27-38.

Massaro M., 2023, « La gestion mutualisée des crises sociales et environnementales au niveau local dans le cadre des dispositifs " Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée" en France et en Belgique ». In *10e Congrès de l'Association Française de Sociologie (AFS)*.

Mendez A., 2010, « Processus. Concepts et méthode pour l'analyse temporelle en sciences sociales », *Lectures, Publications reçues. Avenir*, 6, p. 179-198.

Mercier D., Oiry E., 2010, « Le contexte et ses ingrédients dans l'analyse de processus : conceptualisation et méthode ». Mendez, A. (dir.) *Processus : concepts et méthode pour l'analyse temporelle en sciences sociales*, Academia Bruylant, p.29-41.

Pecqueur B., Zimmermann J.B., 2004, *Économie de proximités*, Hermès-Lavoisier, Paris, 264 p.

Rallet A., 2002, « L'économie de proximités », *Études et Recherches sur les Systèmes Agraires et le Développement*, 33, p. 11-25.

Retsin C., Petrella F., 2024, « Le rôle des proximités au sein d'un réseau d'acteurs territorialisé dans l'émergence et la gestion d'un commun : le cas d'une expérimentation Territoires zéro chômeur de longue durée », *Revue de l'organisation responsable*, à paraître.

Revillard A., 2023, *Méthodes et approches en évaluation des politiques publiques*, Éditions science et bien commun, 355 p.

Richez-Battesti N., 2008, « Innovations sociales et dynamiques territoriales. Une approche par la proximité », *Marché et organisations*, 2, p. 36-51.

Semenowicz, P., Fretel, A., Jany-Catrice, F. & Vatan, S., 2022, Territoires zéro chômeur de longue durée: Rupture ou convergence avec l'insertion par l'activité économique ?. *Travail et emploi*, 168, 31-55.

Tello-Rozas S., 2016, « Inclusive innovations through social and solidarity economy initiatives: A process analysis of a Peruvian case study », *VOLUNTAS: International Journal of Voluntary and Nonprofit Organizations*, 27, p. 61-85.

Thornton P. H., Ocasio W., 1999, « Institutional logics and the historical contingency of power in organizations: Executive succession in the higher education publishing industry, 1958–1990 », *American Journal of Sociology*, 105, p. 801–843.

Vatan S., Fretel A., Jany-Catrice F., Semenowicz Ph., 2023, « Quelle ESS pour quel développement économique de l'expérimentation TZCLD ? », *Recma*, à paraître.

Verkindt P.-Y., 2019, « Protection sociale, emploi et territoire(s) », *Revue de droit sanitaire et social,* 6, p. 11-16.